

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 27 OCTOBRE 2005

Le gouvernement, réuni le 27 octobre 2005, a adopté des projets de délibération et a pris des arrêtés.

Soutien à la production agricole et agroalimentaire locale

Par délibération n° 431 du 22 décembre 2003, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie avait abrogé les mesures relatives à la Taxe de Soutien aux Productions Agricoles (TSPA), au taux de 16 %, sur les importations de poulets de chair entiers et congelés.

La suppression de cette taxe visait à réduire les prix au détail de cet aliment important pour une grande partie de la population et particulièrement pour les ménages aux revenus modestes. Cependant, selon l'ISEE, le prix moyen à la consommation n'a baissé que de 1% entre décembre 2003 et décembre 2004.

Or, le gouvernement souhaitant relancer le projet de création d'une filière locale de production industrielle de poulets de chair congelés, il est donc indispensable de rétablir le différentiel de prix entre le poulet néo-calédonien et celui importé. C'est pourquoi il a adopté un projet de délibération rétablissant cette taxe à l'importation. Toutefois, le taux modéré de cette taxe, (16%), ne devrait pas générer d'inflation.

En revanche, le rendement de cette taxe, affecté à la promotion des productions locales dans les secteurs de l'agro-alimentaire, servira à favoriser leur développement.

Coopération avec VANUATU

Sous l'égide du Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie sont convenus d'attribuer la somme de 7.500.000 CFP chacun, en faveur de l'Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) pour le financement de micro projets dans le cadre de la convention de coopération régionale avec le Vanuatu. Les porteurs de projets dont le montant des opérations ne devra pas excéder 500 000 F pourront être des personnes privées, des associations ou des communautés de base.

Une pharmacie spécifique pour les dialysés

Suite à la demande de l'Association pour la prévention et le traitement de l'insuffisance rénale en Nouvelle-Calédonie (ATIR-NC), association à but non lucratif, le gouvernement a pris un arrêté autorisant la création d'une pharmacie à usage intérieur pour faciliter l'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux des patients souffrant d'insuffisance rénale. La gérance de cette pharmacie a été accordée à Mme Florence Thomas docteur en pharmacie.

Subvention à l'ADI

Une subvention de 180.000 CFP sera versée à l'association d'aide à l'insertion (ADI). Elle est destinée à financer les dépenses d'entretien, d'assurance et de carburant d'un véhicule automobile, propriété de l'association, et utilisé provisoirement dans le cadre d'une mission de prévention de la déscolarisation.

Agréments fiscaux

Par arrêté, diverses sociétés ont été agréées au dispositif fiscal d'incitation à l'investissement (défiscalisation) dans le cadre de projets à caractère touristique :

- La SARL entreprise ZUCCATO pour l'établissement « Escapade Resort »
- Les SA SODAUTO et AUTOCAL pour la « Société d'investissement touristique de Païta
- Dix-neuf investisseurs financiers pour les « Appartels de Port Ouémo »

Air Calédonie programme 2005 – 2006

Le gouvernement autorise la compagnie aérienne Air Calédonie à exploiter des services aériens réguliers intérieurs allant de la période du 1^{er} novembre 2005 au 31 mars 2006. Par rapport au programme actuel, des modifications mineures sont à signaler telles que changements de numéros de vol et inversion du sens des rotations sur Touho et Koné ainsi que deux modifications majeures qui sont un vol supplémentaire sur l'Île des Pins le mardi et un sur Lifou le samedi.

Subventions aux associations

Par arrêté le gouvernement a attribué des subventions aux associations intervenant dans divers domaines pour un montant total de 13.131.000 CFP répartis comme suit :

Encouragement aux sports (4.600.000 CFP) :

ASTO (Témala), Association des jeunes de Ravel's, Association Judo club de Dumbéa, Association Abash sport (Maré), Association Calédonienne de sport adapté, Association intercommunale culturelle et sportive de Moindou Farino Sarraméa, Club Voh Basket-Ball, Comité de cyclisme de la Province Sud, Conseil clanique de Hunëtë, Football Havila, Ligue de voile, Ligue de volley ball, Rallye International de NC, Jeunesse sportive Vallée du Tir et CTOS.

Interventions en matière agricole (740.000 CFP) :

Association Fête du lagon à Ouvéa et Comité de fêtes de Hienghène

Enseignements (3.581.000 CFP) :

A.J.C, A.P.E des écoles publiques de Thio, A.P.E de la tribu de Gôôpa, Association des enseignants de mathématique et d'informatique de NC, Association des étudiants d'histoire de NC, Association Odyssee, Ecole Sacré Cœur de Nouméa, Foyer socio éducatif du collège de Bourail, Collège Hnaizianu, Foyer socio éducatif du collège de Plum, Lycée du Grand Nouméa, Lycée professionnel François d'Assise, U.N.C, ASEE Eben Eza.

Encouragement aux activités culturelles (4.210.000 CFP) :

Association Bellissima, Association Chœur Amadeus, Association de jeunes de Kirinata, Association des jeunes de la Stetho, Association des jeunes de Traqajale, Conseil clanique de Hunëtë, Club des amis de la poésie, Comité Fête de la mer, Fédération des associations culturelles de VOOK, Seth et Compagnie, Association Fortunes de mer et La Karbal Nouméa ballet.

Expansion économique générale (700.000 CFP) :

Association ALOFA TUVALU et Association HEE RU (Houaïlou)

Interventions sociales diverses (3.450.000 CFP) :

Association culturelle de La Foa, Association de l'âge d'or, Association paroisse du vieux temple, Association solidarité citoyenneté Lycée Do Kamo, Secours Catholique, Section Calédonienne des invalides militaires et SOS violences sexuelles

Lotos et loterie

Le gouvernement a autorisé l'organisation de deux lotos traditionnels :

- Association sportive et culturelle de Népoui pour un montant de 500.000 CFP
- Foyer socio éducatif du collège de Koné pour un montant de 50.000 CFP

Et deux loteries :

- Ecole James Paddon pour un montant de 180.000 CFP
- Association Jeunesse de Ouégoa pour un montant de 200.000 CFP

Divers

- Le gouvernement a pris deux arrêtés autorisant la passation de conventions entre la Nouvelle-Calédonie et respectivement l'aéro-club Horizontal et l'association calédonienne de vol à voile pour l'occupation temporaire du domaine public de l'aérodrome de Magenta.
- Le gouvernement a pris des arrêtés autorisant l'exploitation des services aériens réguliers internationaux au profit des compagnies aériennes suivantes :
 - Air New Zealand du 30 octobre 2005 au 25 mars 2006
 - Air Vanuatu du 2 novembre 2005 au 2 avril 2006
 - Qantas Airways du 30 octobre 2005 au 25 mars 2006
 - Air Calédonie International du 30 octobre 2005 au 25 mars 2006 (indépendamment des liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points de la République).
- Le gouvernement a nommé Mme Paola LOGLI en qualité de suppléante au chef du service des méthodes administratives et de l'informatique (SMAI), du 1^{er} au 11 novembre inclus et directrice de la Direction des Technologies et des Services de l'Informatique (DTSI), en titre, à compter du 12 novembre 2005
- le gouvernement a accordé une subvention exceptionnelle de 3.000.000 CFP à M. Guy Marlier, à la suite du cyclone Erica, son habitation ayant été sinistrée.
- Le gouvernement a fixé, par arrêté, la composition nominative du jury des épreuves de sélection en vue de l'admission à l'Institut de Formation des Professions sanitaires et sociales pour la section du diplôme d'Etat d'infirmier – année 2005. 207 candidatures ont été enregistrées à ce concours dont les épreuves se dérouleront entre le 15 octobre et le 9 décembre 2005.